Cinquante deuxième année. - N ° 224 A Vendredi 23 novembre 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 529

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

510 090 343 RCS Grenoble.
MS GROUPE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 2300000.00 EUR.
Adresse : 10, chemin du Vieux Chêne, 38240 Meylan.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE MS GROUPE SAS au capital de 2 300 000 euros. Siège social 10 chemin du Vieux Chêne 38240 MEYLAN 510 090 343 RCS GRENOBLE ET COMERGY SARL au capital de 2 300 000 euros. Siège social : 10 chemin du Vieux Chêne 38240 MEYLAN 824 067 029 RCS GRENOBLE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MEYLAN du 19 novembre 2018, La société MS GROUPE, SAS au capital de 2 300 000 euros, dont le siège social est sis 10 chemin du Vieux Chêne (38240) MEYLAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 510 090 343 RCS GRENOBLE et la société COMERGY, SARL au capital de 2 300 000 euros, dont le siège social est sis 10 chemin du Vieux Chêne (38240) MEYLAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 824 067 029 RCS GRENOBLE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société MS GROUPE par la société COMERGY. La société MS GROUPE ferait apport à la société COMERGY de la totalité de son actif, soit 3 847 412 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 505 496 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 3 341 916 euros. La société COMERGY détenant la totalité des 23 000 actions composant le capital social de la société MS GROUPE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Oppositions : Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L. 236-14 du Code de Commerce. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, projet de fusion a été déposé : au greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE pour la société MS GROUPE en date du 21 novembre 2018, au greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE pour la société COMERGY en date du 21 novembre 2018. Pour avis.